



# COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures  
Ligne directe : 04.92.15.80.32

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N° 37  
Réunion du 28 juin 2022

---

Président : M. LANDUCCI Julien

---

Présents : MM. Marc BENINCASE - Jean-Paul DELALANDE - Denis RICCI - Romain SENESI

---

Excusé : M. Gérard AUDEL

---

### RAPPEL

**TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.**

**TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.**

**LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.**

## **RAPPEL**

**COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2022/2023**

La Commission des Coupes tient à informer les clubs, que les engagements en CCA 2022/2023 dans les catégories U14, U16, U18, U20, Seniors et entreprise, seront ouverts dans foot clubs du **08/07/2022 au 20/08/2022 dernier délai**. Concernant les Seniors Féminines à 7 et à 11, et les U15 la date butoir sera fixée au **10/09/2022**.

**AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE APRES CES DATES LIMITES.**

## **FESTIVAL U12 et U13 - SAISON 2022/2023**

Afin de faciliter l'organisation et la gestion administrative des sites organisateurs de cette compétition, éviter un trop grand nombre de forfaits, les engagements des équipes aux Festivals U13 et U12 sont réalisés sur **FOOTCLUBS**.

Chaque club peut engager le nombre d'équipes qu'ils désirent.

**Chaque forfait sera sanctionné de l'amende en vigueur** dès le 1<sup>er</sup> tour du Festival U12 et U13.

**LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, EST FIXEE AU 09/09/2022.  
AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE APRES CETTE DATE LIMITE.**

Les dates prévues pour le Festival U12/U13 MASCULINS 2022/2023 sont :

<b>1<sup>er</sup> tour :</b>	<b>15 OCTOBRE 2022</b>
<b>2eme tour :</b>	<b>04 FEVRIER 2023</b>
<b>Finale Départementale U12 :</b>	<b>25 MARS 2023</b>
<b>Finale Départementale U13 :</b>	<b>01 AVRIL 2023</b>

Les dates prévues pour le Festival U13 FÉMININ 2022/2023 sont :

<b>1<sup>er</sup> tour :</b>	<b>04 FEVRIER 2023</b>
<b>Finale Départementale :</b>	<b>01 AVRIL 2023</b>

*NB : Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des calendriers des divers championnats.*

**Les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature au secrétariat du district.**

### **Cahier des charges :**

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).

Prévoir des ballons et des chasubles

## **REMERCIEMENTS**

La Commission remercie les présidents et les membres des commissions, CDA, Délégués, Entreprise, Championnats, Foot Réduit, Technique et Féminines.

Elle remercie l'ensemble du personnel Administratif et Technique du District pour leur collaboration tout au long de la saison ayant permis ainsi à la Commission de mener à bien la tâche qui lui était confiée.

Un grand merci à tous les clubs qui ont participé à l'organisation des Festivals U12 et U13, en mettant à disposition du District leurs infrastructures, leurs compétences et la convivialité indispensable à l'accueil de ce Festival.

Le Président de séance :  
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :  
M. Denis RICCI